

Jean-Baptiste André Godin à Jules Druet, 26 novembre 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (14r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Druet, 26 novembre 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45579>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 novembre 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Druet, Jules](#)

Lieu de destination Prémontré (Aisne)

Description

Résumé Sur l'emploi de jardinier du Familistère. Godin répond à la lettre du 20 novembre de Jules Druet qui s'offre pour l'emploi de jardinier du Familistère à partir de janvier 1867. Il lui fait observer que son arrivée en janvier lui paraît tardive. Il précise que le jardinier paye son loyer et sa nourriture et que l'éducation des enfants est gratuite au Familistère, et il lui demande quels sont les appointements auxquels il prétend.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Jardins](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 26 juillet 1866

14

Monsieur Druet père jardinier
à Guise

par la lettre que vous m'avez écrit le
28 courant vous avez appris pour le mois
de juillet seulement que venir au Familistère
cela est un peu long d'autant plus long qu'il
se pourrait alors que vous ne puissiez venir
et que j'aurais manqué l'occasion des autres
candidats qui se proposent si je voulais à
faire choix de vous. il faut donc que ce
point soit résolu

quant aux appontements il devient en
rapport avec la capacité du jardinier que
rencontrerai mon choix devant de porter sur
le plus capable en même temps que sur
celui qui sera le plus digne de confier
les conditions faites au jardinier de Familistère
sont de me venir avec autre chose que les
appontements connus il choisit son logement
et il en paie le loyer suivant le choix qui
a fait il me donne droit aux légumes ni
aux fruits tout de même à la proportion
dont il fait partie. mais lorsqu'il viendra
des enfants il l'en fait faire éducation dans
les lieux qui sont à côté de l'habitation et
cela gratuitement

en me disant à réservoir vous me paider
de toute façon jusqu'à ce que je paide
me deux quels appontements sans demander
avoir dans les conditions si délicates

Je vous prie de bien vouloir me faire savoir
si ce que je vous ai écrit est correct

Lucien Druet